



Liste des accords internationaux relatifs au désarmement et au contrôle des armements, dont le Canada est signataire ou auxquels il est partie

DOCUMENT DE TRAVAIL

1. Accord Rush-Bagot de 1817 (Royaume-Uni – États-Unis).
Signé et entré en vigueur le 29 avril 1817
Négocié au lendemain de la Guerre de 1812, cet accord a conduit à la réduction, la limitation et l'égalisation des forces navales dans les Grands Lacs. C'est le premier accord de notre époque en matière de désarmement. Il a considérablement contribué à l'amélioration des relations entre le Canada et les États-Unis et à la création d'une frontière non dotée d'armes.
2. Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphixiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques
Signé le 17 juin 1925
Ratifié le 6 mai 1930
Entré en vigueur (au Canada)
le 6 mai 1930
3. Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau
Signé le 8 août 1963
Ratifié le 28 janvier 1964
Entré en vigueur (au Canada)
le 28 janvier 1964
4. Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes
Signé le 27 janvier 1967
Ratifié le 10 octobre 1967
Entré en vigueur (au Canada)
le 10 octobre 1967
5. Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
Signé le 23 juillet 1968
Ratifié le 8 janvier 1969
Entré en vigueur (au Canada)
le 5 mars 1970
6. Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol
Signé le 11 février 1971
Ratifié le 17 mai 1972
Entré en vigueur (au Canada)
le 18 mai 1972
7. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et à toxines, et sur leur destruction
Signée le 10 avril 1972
Ratifiée le 18 septembre 1972
Entrée en vigueur (au Canada)
le 26 mars 1975
8. Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles
Signée le 18 mai 1977
Ratifiée le 11 juin 1981
Entrée en vigueur (au Canada)
le 11 juin 1981
9. Convention sur la protection physique des matières nucléaires
Signée le 22 septembre 1980
Ratifiée le 21 mars 1986
Cette convention n'entrera en vigueur qu'une fois ratifiée par 21 pays.

Documents connexes

Document sur les mesures de confiance et certains aspects de la sécurité et du désarmement, inclus dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
Signé le 1^{er} août 1975